

Réaliser son BILAN CARBONE

1

La mise en place d'une démarche bas carbone consiste à réduire ses émissions de CO² de manière à s'aligner sur les objectifs de réduction définis notamment lors l'Accord de Paris. Cet accord définit une trajectoire planétaire d'émission carbone à respecter pour limiter la hausse de la température mondiale de préférence à 1,5 degrés en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels.

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à l'usage que nous faisons des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Rien ne peut être produit ou transformé sans que de l'énergie intervienne dans le processus.

L'un des objectifs premiers à suivre est donc la décarbonation de l'économie.

Définition du périmètre

Il faut, en premier lieu **cartographier ces émissions** : qu'est-ce qui, dans mon activité, émet du carbone ?

» Les **émissions directes** :

- ce que je produis
- ce que je fabrique

» les **émissions indirectes** liées à tous les ingrédients nécessaires à mon activité :

- des équipes internes ou externes, des artistes (les faire venir sur place, les héberger, repas, etc)
- des achats et des prestations
- des locaux ? des bâtiments ?
- de l'énergie (gaz, électricité etc)
- de la communication
- des publics (déplacements, repas ...)

2

Collecter la donnée pour mesurer ses émissions

Une fois cartographié d'où provenaient les émissions, il faut **collecter la donnée** pour calculer réellement ces émissions.

! On récolte des données par rapport à son activité :

- nombre de km parcourus par type de transport
- nombre de repas carnés ou végétariens
- consommation d'électricité ou de gaz
- kilos de papier utilisés, etc.

Si je suis une compagnie, mon client direct, c'est le théâtre qui m'achète le spectacle, pas les spectateurs directement !

Pour éviter de se disperser :



Focus sur les émissions significatives

Estimation des ordres de grandeur pour les postes chronophages. Réaliser une première estimation « grossière », et si le résultat est significatif, lancer une étude plus poussée.

→ On va ensuite calculer les émissions de gaz à effet de serre en les transformant en « équivalent CO² » à travers l'application d'un facteur d'émission (facteurs d'émission à retrouver sur le site de l'ADEME)

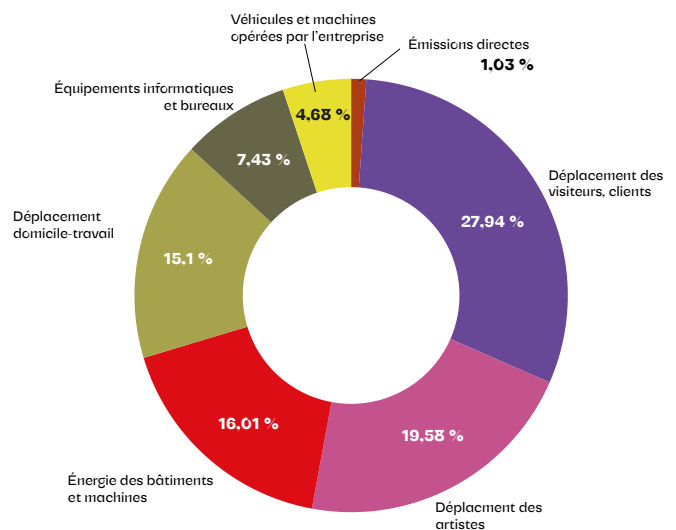
3

Établir le bilan de ses émissions

Il faut ensuite **calculer combien de tonnes de CO² sa structure émet** sur une année de référence :

- Voir quels sont les principaux postes d'émissions
- Identifier les pourcentages pour visualiser les ordres de grandeurs

Exemple :



Pour vous aider :

Outils de calculs de bilan carbone :

- Seeds (Arviva) [↗](#)
- Outil de calcul - Métropole de Lyon [↗](#)

Exemples de bilans consolidés réalisés par différents lieux :

- Le Périscope [↗](#)
- Quelques p'Arts [↗](#)

Référentiels du Ministère de la Culture :

- Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture [↗](#)
- BouTure, la boussole écologique de la Culture [↗](#)

4

Choix d'une trajectoire de réduction de ses émissions

Une trajectoire peut se définir :

- » sur un certain nombre d'années,
- » avec un objectif de baisser de tant de % sur 10 ans par exemple.

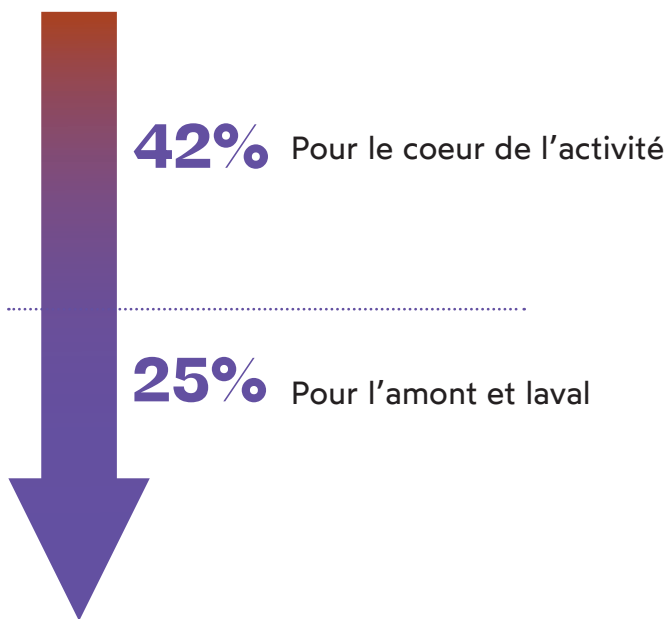
L'idée est de pouvoir construire un plan d'action qui va se déployer dans le temps.



Bien sûr l'idéal serait de tout baisser d'un coup !

Ce serait beaucoup plus efficace mais pas forcément faisable.

Si l'on veut suivre l'Accord de Paris, en général dans les entreprises françaises, la baisse doit être de :



Cette trajectoire, on va la penser à travers un plan d'action.

Amont : émissions liées à tous les achats, prestations, fret ainsi qu'au personnel nécessaire pour produire mon activité

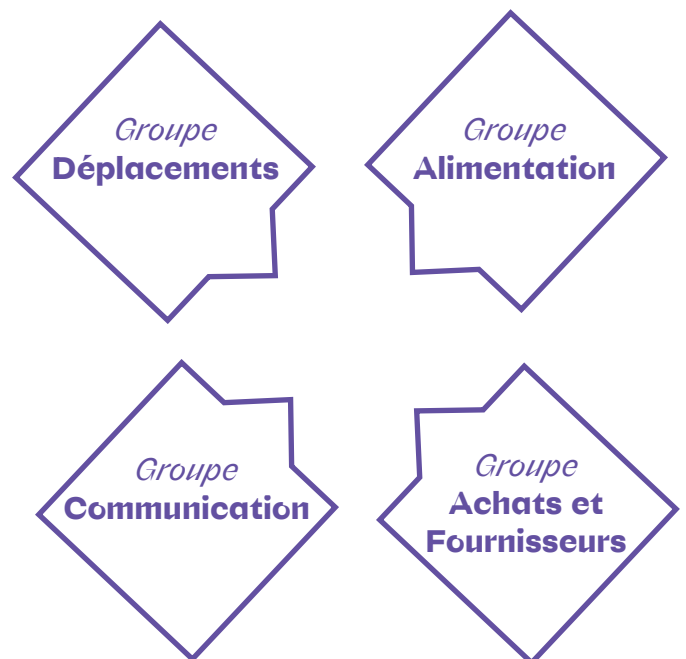
Aval : émissions indirectes liées au déplacement des publics ou clients, le fret aval, la gestion des déchets etc.

5

Constitution de groupes thématiques

Impliquer un maximum de membres de l'équipe pour analyser et co-construire le plan d'action peut favoriser l'appropriation et une fluidité dans la mise en oeuvre du plan par la suite.

Exemple :



Ces groupes peuvent se réunir plusieurs fois par an et prendre en charge certains points du plan d'action.

6

Définition du plan d'action

Dans ce plan, il faudra identifier des **leviers d'action** sur les différents postes d'émissions.

Il faudra agir à travers des leviers d'action :

- » Les leviers directs :
 - ceux mobilisables sur le court terme
 - ceux structurels

Exemple : je choisis de prendre le train plutôt que la voiture pour tel type de déplacement, je mets en place un catering végétarien, etc.

- » Les leviers indirects :
 - Sensibiliser ses fournisseurs, ses publics, ses clients (essayer de leur faire modifier leurs habitudes, de leur faire adopter une stratégie bas carbone)...
 - Contribuer à faire changer son écosystème, la société...

Il faut idéalement :

1 → Prioriser en fonction des postes d'émissions les plus importants.

2 → Cibler les efforts.

Si on essaie d'agir partout en même temps, on risque de se disperser et de ne pas avoir d'impact. Il faut prioriser, regarder là où les émissions sont les plus importantes, et là où une mesure aura le plus d'effet sur les émissions.

7


Suivre et faire évoluer son plan d'action

Il sera nécessaire de **suivre l'évolution de ces émissions** dans le temps afin réajuster éventuellement sa trajectoire.

Pour pouvoir la suivre, il faut :

- » Définir des rôles : qui fait quoi ? Comment assure-t-on le suivi ?
- » Embarquer toute l'équipe dans la démarche, si on agit tout seul dans son coin il y a un fort risque d'échec.
- » Favoriser sa compréhension, son appropriation par les équipes, par la gouvernance, par toutes les parties prenantes, etc.
- » Ne pas culpabiliser les gens, les comprendre et intégrer les freins psychologiques, sociologiques, etc.

Pour aller plus loin

- Guide de la décarbonation du spectacle vivant issu de la promo Wecount / 2022 
- Projet Starter - Spectacles et Tournées d'ARTistes Eco-Responsables 

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
**SPECTACLE
VIVANT**

Éditeur :
Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant

Directeur de la publication :
Nicolas Riedel

www.auvergnerrhonealpes-spectaclelivant.fr

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.